

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 15 mai 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE -

#### ABSENTS ET EXCUSES :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mmes Marie-Josée HENRARD - Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE - Mrs Jesus SIMON - Bruno CASSEN - Mmes France POUDEX - Nadine PEYRIN

#### POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN  
 Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN  
 Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO  
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO  
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE  
 M Jesus SIMON donne pouvoir à Mme Nicole COUTANT  
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE  
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

#### **OBJET : RUE AYGUE ROUYE ET RUE DE LA HALLE : CONVENTIONS AVEC ENEDIS**

La société ALTAE a réalisé un programme d'accession à la propriété avec la construction, rue Aygue Rouye, d'une résidence (21 logements) et de quatre maisons jumelées.

Désormais ENEDIS doit procéder au raccordement électrique de cette opération. Ce nouveau réseau électrique traversera les parcelles communales cadastrées AZ n° 395 et 400, via deux canalisations souterraines d'une longueur totale d'environ 65 mètres, conformément au plan ci-joint.

Il convient donc d'instituer, au profit d'ENEDIS, les servitudes correspondantes qui feront l'objet d'une convention dont les modalités d'application sont détaillées dans le document annexé à la présente.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de réhabilitation des Halles, ENEDIS implantera, sur la parcelle communale cadastrée AE n° 337, un nouveau poste de distribution publique qui occupera une emprise au sol de 25 m<sup>2</sup>.

Cette occupation doit faire l'objet de la conclusion de la convention correspondante, annexée à la présente.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'institution de servitudes, au profit d'ENEDIS, sur les parcelles communales cadastrées AZ n° 395 et 400, sises rue Aygue Rouye.

APPROUVE la conclusion, au profit d'ENEDIS, d'une convention relative à l'implantation d'un poste de distribution électrique sur la parcelle communale cadastrée AE n° 337, sise rue de la Halle.

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions annexées à la présente, ainsi que tout document se rapportant à ces deux dossiers.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20190521-11-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 22 Mai 2019*

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».